

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 30 juin 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 23 juin 2017
Présents : 9	<i>L'an deux mille dix-sept et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH</i>
Votants: 9	Présents : Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN
Pour: 8	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL
	Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2017_0016 - Objet: Rapprochement de la commune de Cassagnes avec le RPI de Puy l'Evêque

Monsieur le maire expose au Conseil municipal les mesures prises par l'Inspection d'Académie relatives à la carte scolaire du 1er degré et à la fermeture effective des écoles de Montcabrier et Saint-Martin-Le-Redon dès la rentrée scolaire 2017 -2018.

Monsieur le maire précise qu'il convient de délibérer sur un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Puy l'Evêque notamment afin de garantir la scolarisation et les services associés aux élèves résidents de la commune de Cassagnes.

Ce rapprochement sera soumis à convention entre les communes concernées afin d'établir les conditions de fonctionnement et de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

d'approuver la proposition de regroupement pédagogique avec la commune de Puy l'Evêque et donne tout pouvoir au maire pour passer et signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Certifié exécutoire par le Maire après

dépôt en Préfecture et publication,

le 06.07.2017



Le Maire
Bernard LANDIECH



Séance du 30 juin 2017 - Délibération 2017_0016

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 30 juin 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 23 juin 2017
Présents : 9	<i>L'an deux mille dix-sept et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH</i>
Votants: 9	Présents : Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN
Pour: 8	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL
	Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2017_0015 - Objet: Désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient d'élire trois délégués suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral n°DCL 2017/58 du 15 juin 2017,

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L.293 du Code Electoral

Considérant que les délégués suppléants sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours plurinominal,

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : huit (8)
- Bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- Suffrages exprimés : huit (8)
- Majorité absolue : cinq (5)

Ont obtenu :

- Madame DESSAINT Françoise : huit (8) voix
- Monsieur CAYROL William : huit (8) voix
- Monsieur LOUBIERES Alain : huit (8) voix

Madame DESSAINT Françoise née le 12.12.1967 à Cahors (Lot) a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur CAYROL William né le 16.02.1970 à Decines - Charpieu (Rhône) a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur LOUBIERES Alain né le 03.03.1963 à Cassagnes (Lot) a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Certifié exécutoire par le Maire après
dépôt en Préfecture et publication,

le 06.07.2017



Le Maire
Bernard LANDIECH



MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 30 juin 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 23 juin 2017
Présents : 9	<i>L'an deux mille dix-sept et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH</i>
Votants: 9	Présents : Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Thierry MAQUIN
Pour: 8	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Emmanuel VIEILLARD, Jean-Michel ASTOUL
	Secrétaire de séance: Françoise DESSAINT

2017_0014 - Objet: Désignation du délégué pour les élections sénatoriales

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient d'élire un délégué en vue des prochaines élections sénatoriales de 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 aout 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral n° DCL 2017/58 du 15 juin 2017,

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L 293 du Code Electoral

Considérant que le délégué est élu au scrutin secret majoritaire à deux tours uninominal

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : huit (8)

- Bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- Suffrages exprimés : huit (8)
- Majorité absolue : 5 (cinq)

Ont obtenu :

- Monsieur LANDIECH Bernard : huit (8) voix

Monsieur LANDIECH Bernard né le 06.06.1951 à Cassagnes (Lot) a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Certifié exécutoire par le Maire après
dépôt en Préfecture et publication,
le 06.07.2017

Le Maire
Bernard LANDIECH


